



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20240101-2009-AU-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/01/2024
Date de mise en ligne : 12 janvier 2024

CF/LR

DECISION MUNICIPALE DM_2024_004

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de BÈGLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23 (articles L 122.20 et 21 du Code des Communes modifiés par la loi n° 96-142 du 21 février 1996),

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 4 octobre 2023,

- DECIDE -

ARTICLE 1 - De mettre à disposition de l'association Proxima Centauri un xylophone de la Maison de la Musique, du 8 au 10 février 2024

ARTICLE 2 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Bègles, le 08/01/2024

Clément ROSSIGNOL PUECH



**Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole**